



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

AR Prefecture

006-210600169-20220415-2022_01_01-DE
Reçu le 21/04/2022

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

Le vendredi 15 avril deux mille vingt-deux, à 17 heures 00, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Président.

Date de convocation 08.04.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Président, Madame Karel NICOLETTA, Mme Karine DONADEY, Monsieur Quentin CLAUDE, Mme Sylviane BEAUSSY

Absents : M. Rodolphe BIZET, M. Guy RAYBAUD, Mme Céline VITSE, Mme Lucienne DI CARLO

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par Mme Karel NICOLETTA, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/04/2022, M. Guy RAYBAUD est représenté par Mme Karine DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/04/2022, Mme Céline VITSE est représentée par M. Quentin CLAUDE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 09/04/2022, Mme Lucienne DI CARLO est représentée par Mme Sylviane BEAUSSY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 15/04/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Quentin CLAUDE

N°01.2022

01/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ETABLI PAR LE RECEVEUR :

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer, et l'Etat des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- la régularité des opérations
- la similitude des résultats avec ceux du compte administratif

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AR Prefecture

NOTES
Reçu le 21/04/2022
Pour : 09
Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Président,

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



The image shows a handwritten signature in blue ink, slanted across the page. Overlapping the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTIVITE SOCIAL" around the top edge, "Le Président" in the center, and "06470 BEUIL" at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.